

L'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL D'EPS AU LYCEE VAL DE GARONNE



A QUI CELA S'ADRESSE ?

Cet enseignement optionnel d'EPS s'adresse à **tous les élèves** ayant :

- **Une motivation certaine pour toute les activités physiques et sportives** et souhaitant augmenter leur temps hebdomadaire de pratique en EPS,
- **Un projet de poursuite d'études (STAPS, BPJEPS, DEJEPS ...)** dans les « métiers du sport » (enseignant d'EPS, éducateur sportif, maître nageur, organisateur d'événement sportif, management du sport, journaliste sportif...). Le suivi de cette option peut être un vrai atout dans le dossier de l'élève demandant une orientation en STAPS après le Bac.

CONDITIONS D'ADMISSION EN SECONDE

Faire parvenir au lycée en **fin d'année de troisième**, un **dossier de candidature** et une **photocopie des bulletins de 4ème et de 3ème**.

Le nombre de places étant limité, l'admission est soumise à sélection par une commission d'étude composée du Proviseur et de deux professeurs d'EPS. Elle est faite selon 7 critères :

- Le projet de poursuite d'études dans les « métiers du sport »
- Le dossier et comportement scolaire (appréciations dans toutes les matières : travail, assiduité et investissement)
- Les appréciations du professeur principal et de l'enseignant d'EPS
- La motivation pour la pratique de toutes les activités physiques et sportives
- La motivation pour tenir différents rôles (pratiquant, organisateur, entraîneur, etc)
- Les capacités et la volonté de s'investir dans une progression sur 3 ans
- La parité garçons/filles dans le groupe

RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- Soit sur le site internet du lycée www.lyceevaldegaronne.com
- Soit par demande par mail Ce.0470020s@ac-bordeaux.fr

OBJECTIFS

L'enseignement optionnel a pour vocation :

- de développer une culture corporelle par l'**approfondissement et la découverte de nouvelles activités physiques, sportives et artistiques (APSA)** ;
- d'améliorer la **connaissance** des parcours de formation et des champs professionnels en lien avec **les métiers du sport** ;
- de faire comprendre que les APSA s'inscrivent dans des **problématiques de société** ;
- de faire **réfléchir les élèves sur leur activité physique** à partir de thèmes d'études ;
- de sensibiliser les élèves à la **conduite de projet et la réalisation d'une étude** ;
- d'accroître **l'autonomie des élèves et développer les compétences orales et l'argumentation**.

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation de l'enseignement optionnel se réalise en **contrôle continu**.

Durant les 3 années, des épreuves ponctuelles sont prévues pour assurer les évaluations sommatives qui dressent le bilan des acquisitions et permettent d'affecter une note ou une appréciation trimestrielle.

La notation des pratiques physiques s'effectue de 0 à 20 pts, en référence aux attendus de fin de lycée (AFL) qui sont identiques à ceux définis par champ d'apprentissage dans le programme de l'enseignement commun.

Des évaluations porteront également sur des AFL spécifiques à l'enseignement optionnel, définis et répartis sur les trois années de formation (fc programme de l'option EPS sur les 3 ans).

Concernant le baccalauréat, les notes trimestrielles des classes de première et de terminale sont prises en compte dans les 10 % du contrôle continu (avec les enseignements du tronc commun et éventuellement un autre enseignement optionnel pour le baccalauréat général).

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Pour chaque niveau, **3 heures hebdomadaires** réparties ainsi :

- **2 heures pour la pratique de deux activités physiques et sportives**, de nature différente, durant le cursus 2nde, 1ère, terminale.
- **1 heure globalisée sur l'année et dédiée au travail des thèmes d'étude** (stages massés, stages de fin d'année, formation théorique, intervenants extérieurs, organisation de manifestations sportives, UNSS ...).

LE PROGRAMME DE L'OPTION EPS SUR LES 3 ANS

L'option EPS en seconde		
Objectif	Connaître, mettre en œuvre et analyser les liens entre un thème et une ou des APSA	
APSA supports et Champ d'apprentissage	Athlétisme (CA1)	Musculation (CA5)
Thèmes d'étude	APSA et métiers du sport	APSA et intervention pédagogique
Démarche pédagogique	2 stages de 2 jours dans l'année dans des structures partenaires	

L'option EPS en première		
Objectif	Élaborer, mettre en œuvre et réguler un projet collectif relatif aux activités, physiques, sportives, artistiques	
APSA supports et Champ d'apprentissage	Course d'Orientation (CA2)	Musculation (CA5)
Thèmes d'étude	APSA et communication	APSA et environnement
Nature du projet collectif	Stage APPN en fin d'année scolaire	

L'option EPS en terminale		
Objectif	Élaborer, mettre en œuvre, seul ou en groupe, une étude, liant les sciences et/ou les technologies avec une ou des activités physiques sportives et artistiques et soutenir son dossier d'étude devant un jury	
APSA supports et Champ d'apprentissage	Sports collectifs (CA4)	Musculation (CA5)
Thèmes d'étude	APSA et intervention pédagogique	APSA et mondialisation
Épreuve	Soutenance orale d'un dossier d'étude devant un jury	

INSTALLATIONS SPORTIVES

Dans l'établissement :
 2 Gymnases type C
 1 Salle de musculation



A proximité :
 1 Gymnase type C
 1 Salle de musculation
 Stade d'athlétisme
 Terrains de rugby
 1 dojo



ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EPS ET UNSS

Les élèves s'inscrivant dans cette option devront participer très **activement à la vie de l'établissement, par le biais de l'AS** soit en :

- ✓ participant aux compétitions UNSS en tant que joueur, arbitre, coach, reporter, organisateur ... ;
- ✓ étant membre du bureau de l'AS.



CONTACTS

Lycée des métiers de la plasturgie
 Rue Ejea de los Caballeros
 BP 307 - 47207 MARMANDE Cedex
 Tél : 05 53 76 02 50 / Fax : 05 53 76 02 57
<http://www.lyceedemarmande.com>
 Mail : Ce.0470020s@ac-bordeaux.fr

Enseignants d'EPS :

Thierry Barjou : thierry.barjou@ac-bordeaux.fr
 Amaury Maneyrol : amaury.maneyrol@ac-bordeaux.fr